

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2019

Date de convocation et d'affichage : 25 janvier 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 20 h 15.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SYDOR Dimitri, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, LECLERC Jean-Claude par PETIT Christine

Sont excusés et ont donné pouvoir : DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, MONTAGNE Jean-Jacques à DE VILLEMEREUIL Gérard, REHN Yves à BAROIN François, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, COTEL Philippe à LEPRINCE Didier, BLUM Catherine à RIGAUD Jacques, DEON Philippe à BERTHOLLE Jean-Paul, DRAGON Jean-Luc à LEDOUBLE Catherine, GREMILLET Annie à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, ZWALD Jérémy à BLASCO Thierry, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, LEIX Jean-François à MOSER Alain, DEHAUT Francis à PORTIER-GUENIN Françoise, GONCALVES José à MENUEL Gérard, MANDELLI François à LE CORRE Marie, OUADAH Karima à HONORÉ Nicolas, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à SERRA Frédéric, HANDEL William à TRIBOT Philippe

Excusés : GRIENENBERGER Daniel, SCHMITT Philippe, PARIGAUX Jean-Louis, SIMON Véronique, BILLET André, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

Absentes : BOUCHOT Chantal, PETIT Sandrine

Sorti : CHEVALIER Bertrand

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°16	Expérimentation du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » - Adhésion de Troyes Champagne Métropole
RAPPORTEUR	Marc BRET

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
105	126	126			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2019

**EXPERIMENTATION DU DISPOSITIF « TERRITOIRE ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DUREE »
ADHESION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Exposé :

La démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » a été initiée par ATD Quart Monde. Le secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte Civique, la Fédération des Acteurs de la Solidarité sont également fortement impliqués.

Cette expérimentation part du constat que personne n'est inemployable et que les personnes durablement privées d'emploi ont des savoir-faire, des compétences, à condition que le travail et l'emploi soient adaptés à chacun.

Dans le même temps, de nombreux besoins de la société ne sont pas satisfaits alors que le chômage de longue durée entraîne de nombreuses dépenses (RSA, allocation logement, allocation spécifique de solidarité...) et manques à gagner (impôts et cotisations sociales), auxquels s'ajoutent les dépenses induites par les conséquences sociales du chômage.

Le dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » s'appuie sur des principes fondamentaux :

- Un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée d'un territoire défini ;
- L'emploi proposé doit tenir compte des savoir-faire, des possibilités des personnes volontaires ;
- L'emploi proposé doit être durable (CDI), à temps choisi et permettre aux personnes d'acquérir de nouvelles compétences, notamment par la formation ;
- Les emplois proposés doivent correspondre à des besoins non satisfaits et en articulation avec le tissu économique local ;
- La création d'entreprises à but d'emploi permet de proposer ces emplois.

Une première expérimentation sur 10 territoires prévue sur 5 ans a été lancée suite à une loi votée à l'unanimité en février 2016.

La création d'un fonds d'expérimentation territoriale à l'échelle nationale permet de financer la mise en œuvre de l'expérimentation et pour partie les entreprises créées dans ce cadre. Ce fonds d'expérimentation est abondé par l'Etat, les conseils départementaux et régionaux, des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et des organismes publics et privés volontaires.

Cette expérimentation a pour objectif de mesurer l'impact sur le territoire aux plans humain, économique, sociétal, de vérifier la viabilité économique sur le long terme des entreprises conventionnées et d'évaluer le bilan de la réaffectation des coûts à l'échelle nationale.

Actuellement 600 personnes sont embauchées en CDI par les 10 entreprises à but d'emploi créées. Ces emplois concernent des secteurs d'activité très divers (activités commerciales de proximité, ressourcerie, maraichage, services aux personnes...).

Une deuxième expérimentation vient d'être annoncée par le Président de la République dans le cadre de sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Au niveau national, une centaine de territoires sont ou vont s'engager dans cette démarche avec pour objectif d'intégrer à terme la nouvelle phase d'expérimentation.

En amont de l'entrée dans l'expérimentation et de la création d'une entreprise à but d'emploi, une phase d'explication et de mobilisation de tous les acteurs du territoire (élus, habitants, service public de l'emploi, entreprises, structures d'insertion notamment) est nécessaire afin de s'assurer de la faisabilité du projet.

Afin d'assurer l'animation de cette première phase, des moyens humains doivent être dégagés spécifiquement pour mener à bien cette mission.

L'engagement dans cette démarche nécessite l'adhésion de Troyes Champagne Métropole pour l'année 2019 à l'association «Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée» pour un montant forfaitaire de 500 € (cinq cents euros) ; les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2019, au chapitre 011.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé, sous réserve du vote du budget primitif 2019 :

- **D'APPROUVER le principe de l'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour un montant de 500 € (cinq cents euros) ;**
- **DE DESIGNER Monsieur Marc BRET comme représentant de Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant, à solliciter des partenariats et signer tout acte administratif, juridique ou financier, à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote